

**Délibération n°016/2026**

***Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre***

**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

Date de convocation : 22 janvier 2026  
Effectif légal du conseil communautaire : 80  
Nombre de membres en exercice : 78  
Date d'affichage : 22 janvier 2026

Nombre de présents : 59  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de votants : 67

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BERTHEAU Guy, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WŁODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme WERA), DEMERSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent (pourvoir à M. Abry), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Giroux), SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VIGOIROUX Philippe (suppléant M. Bertheau).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, FOUCHER Gérard, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MELLIN Solange, PICARD Christine, PROT Michel, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

**OBJET : Motion pour le maintien de la section du baccalauréat « Technicien Constructeur Bois » du lycée du Mont-Châtelet à Varzy**

- Sur proposition de la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :**  
**- Adopte la motion de soutien ci-dessous :**

Le Conseil communautaire tient, par cette motion, à apporter tout son soutien à la cité scolaire « Le Mont-Châtelet » située à Varzy.

**Délibération n°016/2026**

Le Rectorat de Dijon a proposé au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté de voter en faveur de la prochaine carte des formations avec diverses mesures de fermeture dans la Nièvre.

*« Au lycée du Mont-Châtelet à Varzy a été ouvert l'année passée un CAP Charpentier bois au sein du baccalauréat professionnel Technicien Constructeur Bois - TCB afin de permettre le recrutement de jeunes en difficulté et ne pouvant accéder, dans un premier temps, au niveau baccalauréat. Cette mesure a parfaitement fonctionné et les 4 places réservées ont trouvé preneur. Contrairement aux places en baccalauréat qui, lui, peine à recruter.*

*Il est donc proposé d'aller plus loin dans la démarche en fermant le baccalauréat TCB et en augmentant la capacité d'accueil du CAP à 12 ».*

Varzy constitue un pôle historique de la formation aux métiers du bois depuis l'après-guerre. Initialement tournée vers la menuiserie, la cité scolaire a engagé une mutation importante en 2010 avec l'ouverture du Bac professionnel technicien constructeur bois, recentré sur la charpente. Depuis, de nombreuses réalisations concrètes et locales, issues du travail des élèves, témoignent de la qualité et de la pertinence de cet enseignement.

Cette situation interroge plus largement sur la place accordée à l'enseignement professionnel dans les territoires ruraux, en particulier dans des zones reconnues comme fragiles, où la mobilité des jeunes est limitée et où la diversité des parcours constitue un enjeu essentiel d'égalité des chances.

Ainsi, la suppression du baccalauréat professionnel entraînerait en outre une diminution des volumes horaires de formation, fragilisant davantage un établissement pourtant fortement engagé dans sa mission éducative et d'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire demande au Rectorat de Dijon le maintien dès septembre 2026 du baccalauréat professionnel TCB - lycée professionnel à Varzy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait certifié conforme  
 La 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Catherine CORDIER

